

INTERNAT LYCEENS 2026-2027

Pour information

La création d'un compte TurboSelf, associé à l'adresse mail du responsable financier, est obligatoire pour la réservation des repas

(accès via le site du lycée : <https://vaugelas.ent.auvergnerhonealpes.fr>).

LA CARTE D'ACCES :

Les élèves internes doivent obligatoirement posséder le Pass'Région, à l'internat et à la demi-pension.

Il est à commander sur le site de la Région Auvergne Rhône-Alpes dès l'inscription au lycée.



LA RESERVATION :

Elle est **obligatoire** pour l'accès au restaurant le midi.

Réservation par internet sur le site du Lycée et sur l'application pour smartphone TURBOSELF, ou sur les bornes situées dans le hall d'entrée du Lycée à côté de l'accueil et à la sortie du self, à partir de 12 heures et jusqu'au lendemain 10 heures 30.

LE PAIEMENT DES FRAIS D'INTERNAT :

Les factures sont émises de façon trimestrielle par mail. Elles peuvent être réglées :

- Par télépaiement : <https://teleservices.education.gouv.fr>
- Par chèque à déposer dans la boîte aux lettres située à l'entrée du service d'intendance, à l'ordre de : « L'Agent Comptable du Lycée Vaugelas ».

LES TARIFS :

Ces tarifs forfaitaires incluent les repas du midi et du soir, le petit déjeuner et la nuitée.

Internat lycéens : 1 928.50 € (tarif 2026)
2 ^e trimestre janvier-mars : 612.15 €
3 ^e trimestre avril-juin : 578.76 €
1 ^e trimestre septembre-décembre : 756.84 €

Les avis aux familles (factures) sont envoyés par courriel aux familles :

Pour le 1^e trimestre : fin Octobre,

Pour le 2^e trimestre : courant Janvier

Pour le 3^e trimestre : début Mai

Les tarifs sont fixés chaque année par la Région Auvergne Rhône Alpes.
Les tarifs sont votés en fin d'année civile.